

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mai 2002
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 15 mai 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir un tableau statistique (voir annexe) dans lequel sont énumérées les violations israéliennes perpétrées durant le mois d'avril 2002 dans l'espace aérien, terrestre et maritime libanais, dont le nombre total est de 86.

Ces violations et attaques israéliennes contre la souveraineté du Liban, dans les airs, sur terre et en mer, constituent une violation de la Ligne bleue et des dispositions de la résolution 425 (1978), menacent la stabilité et font régner la tension dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**



**Annexe à la lettre datée du 15 mai 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Résumé des informations

Tableau statistique indiquant le nombre de violations commises par Israël durant le mois d'avril 2002

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			<i>Nombre total des violations</i>	<i>Observations</i>
					<i>Attaques militaires</i>	<i>Violations terrestres</i>	<i>Infractions</i>		
<i>Avions de combat à réaction</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total	<i>Inursions dans les eaux territoriales, tirs de fusées éclairantes</i>	<i>Raids aériens, bombardements de zones militaires et de centres importants</i>	<i>Tirs d'artillerie, coups de feu, établissement de constructions à l'intérieur du territoire libanais</i>	<i>Menaces et brandissement d'armes, enlèvement de terres, mise en place de concertina à l'intérieur du territoire libanais</i>		
34	22	4	60	4	11	11	-	86	Le nombre total des violations durant le mois précédent était de 31. Le tableau ne contient pas les violations perpétrées dans la zone des fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba occupées parce que ces zones sont considérées comme zones d'opérations militaires.

Pour information.